

Informations pratiques

HEBERGEMENT :

Il y a une multitude d'hôtels de toutes les catégories à Bordeaux.
Nous vous proposons ci-dessous un lien vers une sélection d'hôtels où nous avons pris des options pour les participants à la Conférence.
Ces hôtels sont en centre-ville ou à proximité.

Attention : Les participants devront réserver et régler leur chambre directement auprès de l'hôtel de leur choix.

=> Il est recommandé de réserver rapidement son hôtel, Bordeaux étant très prisé au mois d'octobre !

Reference à mentionner : AIDV Bordeaux

[Hotel Intercontinental](#) **** [Hotel de Seze](#) **** [Quality Hotel Bordeaux centre](#)*** [Hotel La Tour Intendance](#)***

A NOTER :

- L'inscription ne sera valable qu'à la date de réception par le Secrétariat de l'AIDV du règlement de la totalité de la somme due.
- Date limite de réception du règlement des frais d'inscription : **le 30 septembre 2017.**
- **Attention :** places limitées aux capacités des différentes structures d'accueil ; les inscriptions seront traitées dans l'ordre de réception des règlements ; l'AIDV se réserve la possibilité de refuser les inscriptions au-delà d'un certain nombre de participants.
- La facture pour le montant total des frais d'inscription applicables sera remise lors de l'accueil des participants à la Conférence.

ANNULATIONS :

Les annulations doivent être adressées par écrit au Secrétariat de l'AIDV.

Les conditions d'annulation sont les suivantes :

- Pour les annulations reçues par le Secrétariat **avant** le 1^{er} aout 2017 les frais d'inscription seront remboursés, déduction faite de 10 % de frais administratifs.
- Pour les annulations reçues par le Secrétariat **à partir** du 1^{er} aout 2017, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.
- Le remboursement sera effectué après la fin de la Conférence.

Les frais d'inscription des participants comprennent :

- Toutes les pauses café/thé et les déjeuners et dîners lors de la Conférence.
- Les transports et la visite pendant la Conférence.
- La traduction simultanée de toutes les interventions lors de la Conférence en Anglais et Français.
- La documentation de la Conférence.
- Les visites et le déjeuner du dimanche

L'inscription gratuite des étudiants comprend :

Dans la limite des places disponibles – confirmation fin septembre 2017

- Toutes les pauses café/thé.
- La traduction simultanée de toutes les interventions lors de la Conférence en Anglais et Français.
- La documentation de la Conférence.

☞ **les repas et les visites ne sont pas compris.** Pour les étudiants qui souhaitent participer aux repas et aux visites, nous proposons une participation financière avantageuse de 50 euros par jour, soit 150 euros pour les 3 jours de la conférence

MODE DE PAIEMENT :

(Virement bancaire ou paiement par carte bancaire sur PayPal ; pour les participants français le paiement par chèque est accepté).

▢ **Virement bancaire* (ou chèque français)** (*merci d'envoyer une copie de l'ordre de virement au Secrétariat de l'AIDV) :

- à l'ordre de l'AIDV, 18 rue d'Aguesseau, F-75008 Paris, en mentionnant « Conférence AIDV Bordeaux 2017 »

Crédit Agricole Sud-Rhône-Alpes

- IBAN/SEPA : FR76 1390 6001 4324 6292 3500 024

- BIC / SWIFT : AGRIFRPP839

▢ **Paiement PayPal :**

- à contact@aidv.org

- sur <http://www.paypal.com>

Merci de prendre à votre charge les frais de virements et paiement paypal.

BORDEAUX AIDV 2017



LIEU DE LA CONFERENCE
[Palais de la Bourse](#)
Place de la Bourse - Bordeaux

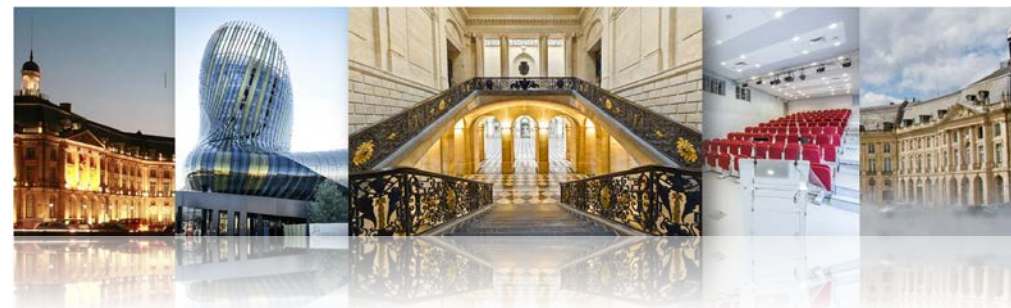
Association Internationale des Juristes du Droit de la Vigne et du Vin



XXXV^{ème} Conférence Internationale AIDV

Le droit du vin en pratique : respect des lois, négociations et règlements des différends

6-8 octobre 2017 | Bordeaux | France



Patronages / Soutiens



1855
GRAND CRU CLASSÉ

CIVB
BORDEAUX



FORMULAIRE D'INSCRIPTION
AIDV CONFERENCE INTERNATIONALE DROIT DU VIN
BORDEAUX – FRANCE 6/8 OCTOBRE 2017

PARTICIPANT:

Nom : Prénom :
 Fonction : Société/Organisation :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Etat (le cas échéant) : Pays :
 Tél. (fixe) : Tél. (mobile) : E-mail :

PERSONNES ACCOMPAGNANTES :

Nom : Prénom :
 Nom : Prénom :

ADRESSE DE FACTURATION (si différent de l'adresse ci-dessus) :

Nom/Société/Organisation :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Etat (le cas échéant) : Pays :
 N° TVA (le cas échéant) : E-mail :

FRAIS D'INSCRIPTION:

	Qualité	Nbr	Normal A partir du 1 juillet 2017	total
Membre AIDV	Participant		675 €	
non-membre AIDV	Participant		825 € **	
	Accompagnant		350 €	
Etudiants***				
	Inscription conférence		gratuit	
	Participation repas et visites par jour		50 €	

NB: Pour devenir membre: 125 € = meilleur choix, ainsi inscription anticipée à seulement *575 € et à seulement **675 € pour le tarif normal.

***uniquement les étudiants à plein temps, sans emploi, et de moins de 30 ans peuvent demander ce tarif gratuit sur présentation d'un justificatif. **Dans la limite des places disponibles – confirmation fin septembre 2017**

Pour une organisation optimale des transports et des repas, merci de bien vouloir indiquer ci-dessous les activités externes auxquelles vous comptez participer :

Participant :	Accompagnant :	Etudiant :
<input type="checkbox"/> Dîner – Vendredi 6 octobre	<input type="checkbox"/> Visite – Vendredi 6 octobre	<input type="checkbox"/> Repas – 6 oct
<input type="checkbox"/> Dîner – Samedi 7 octobre	<input type="checkbox"/> Dîner – Vendredi 6 octobre	<input type="checkbox"/> Repas – 7 oct
<input type="checkbox"/> Visite et déjeuner – Dimanche 8 octobre	<input type="checkbox"/> Visite – Samedi 7 octobre	<input type="checkbox"/> Vis/dej – 8 oct
<input type="checkbox"/> Visite Cité du vin – Dimanche 8 octobre	<input type="checkbox"/> Dîner – Samedi 7 octobre	<input type="checkbox"/> Vis Cité – 8 oct
	<input type="checkbox"/> Visite et déjeuner – Dimanche 8 octobre	
Hôtel (Merci de préciser votre choix) :	<input type="checkbox"/> Visite Cité du vin – Dimanche 8 octobre	
<input type="checkbox"/>		

A renseigner et à adresser au Secrétariat de l'AIDV :

18 rue d'Aguesseau, 75008 Paris, France | fax : + 33 (0)142669063 contact@aidv.org

Ou sur <http://www.aidv.org/conference-internationale-aidvbordeaux-france-68-octobre-2017.html>

Le droit du vin en pratique : respect des lois, négociations et règlements des différends



XXXV^{ème} Conférence Internationale AIDV
 6-8 octobre 2017 | Bordeaux | France
 Programme Provisoire

Judi 5/10: Conseil d'Administration

Réservé aux membres du Conseil d'Administration

Vendredi 6/10: 1 Journée de conférence

08.30 – Bienvenue et introduction:

- Thomas Schmitz, Président AIDV
 - invitation en cours

09.00 - 1. Litiges en matière de vin : une comparaison des pratiques dans divers systèmes judiciaires et juridictions

Président : Peter Brody, Avocat, Washington, Etats-Unis

- Marina Cousté, Avocate, Paris, France
- Eifion Morris, Avocat, Londres, Royaume Uni
- Stephen Stern, Avocat, Melbourne, Australie
- Wiebke Gorny, Avocate, Frankfurt, Allemagne

10.30 -11.00 - pause

11.00 - 2. La session des Juges : table ronde sur la validité des preuves et autres thèmes connexes

Président : Stephen Stern, Avocat, Melbourne, Australie

- Emilie Boddington, Juge au Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, France
- Michael Manson, Juge à la Cour Fédérale du Canada
- John Middleton, Juge à la Cour Fédérale d'Australie

12.30 – 14.00 - Déjeuner

14.00 - 3. Les moyens alternatifs de résolution des conflits en matière vinicole : comment cela fonctionne, pièges et avantages

Président : Bernard Quesnel, ancien Bâtonnier du Barreau de Bordeaux, Vice-président du Centre de Médiation, CCI Bordeaux, France

- Andrea Carlevaris, ancien Secrétaire-général CCI / ICC, Paris, France
- Eric Agostini, Avocat, Bordeaux, France

15.30 - Pause

16.00 - 4. Négociation d'accords en matière de vin

Président : Philippe Laveix, Notaire, Président Jurisvin, France
 - Mark Sorini, Avocat, Washington, Etats Unis
 - Andrew Park, Avocat, Gillingham, Royaume Uni
 - Arnaud Agostini, Avocat fiscaliste, Bordeaux, France

18.00 – 19.00 Assemblée Générale des Membres de l'AIDV

Transports
 20.30 – Visite et dîner de gala Château Giscours GCC 1855 – Margaux

Samedi 7/10: II Journée de conférence

09.00 - 5. La session des contrôleurs: divers systèmes de mise en œuvre du droit vitivinicole

Président : Rein-Jan Prins, Avocat, Aix en Provence, France

- Rachel Triggs, Directrice juridique Wine Australia, Adelaïde, Australie
- Javier Ocón, Chef Servicio de Registro de Viñedo, Logroño, Espagne
- Pierre Veit, ancien directeur régional DGCCRF, Bordeaux, France
- invitation en cours, Canada

10.30 – 11.00 – pause

11.00 - 6. Les aspects surprenants du secteur vitivinicole

Président : Jean- Marc Girardeau, Président du directoire H. Mounier, Cognac, France

- Gilles Boin / Alexandre Maubaret, Avocats, Paris, France (Codex Alimentarius)
- Ronan Raffray, Professeur ISVV Programme Droit du Vin Université de Bordeaux, France (« Compliance » et éthique en matière vitivinicole)
- Theodore Georgopoulos, Professeur à l'Université de Reims, France, Avocat Athènes, Grèce
- (L'AOP/IGP en tant qu'acte administratif transnational)

12.30 – 14.00 - Déjeuner

14.00 - 7. Dénominations et mentions traditionnelles, une table ronde

Président : Sylvain Boivert, Directeur Conseil des Grands Crus Classés en 1855, Bordeaux, France

- Jean-Marc Bahans, Greffier, Professeur associé au programme de droit du vin ISVV de l'Université de Bordeaux, France
- Jean-Baptiste Thial de Bordenave, Juriste, Bordeaux, France
- Scott Gerien, Avocat, Napa CA, Etats Unis

15.30 – 16.00 pause

16.00 - 8. Obstacles OMC: mieux vaut balayer devant sa porte...

Président : Bernard O'Connor, Professeur, Avocat, Bruxelles, Belgique /Milan, Italie

- Tracy Genesen, Vice-présidente et Directrice juridique, Institut du Vin de Californie, San Francisco, Etats Unis (Les obstacles au commerce)
- Christopher Wilson, Avocat, Vancouver, Canada (Différend OMC : Etats Unis contre Canada)
- John Hinman, Avocat, San Francisco, Etats Unis (Le système américain à trois niveaux)

17.30 Fin des sessions scientifiques

20.30 - Dîner à l'Hôtel de Ville de Bordeaux

Dimanche 8/10: Visites

09.00 – 15.00 Visite de Châteaux, dégustation, déjeuner – Grands Crus Classés du Médoc

15.30 – 17.00 Visite de la Cité du Vin

17.30 – fin du programme

L'AIDV est la plus importante association professionnelle internationale traitant des questions juridiques concernant la production et le commerce du vin, au niveau mondial aussi bien que régional ou local. Avec plus de 350 membres originaires de plus de 30 pays, ce réseau de juristes, avocats, notaires, juges, professeurs d'université, étudiants, fonctionnaires, régulateurs, dirigeants d'entreprises ou d'organisations professionnelles, bénéficiant du statut d'observateur auprès de l'OIV et de l'OMPI, forme le plus important forum d'études comparatives et de débats dans les domaines du droit de la vigne et du vin, y compris les aspects pertinents de la propriété intellectuelle, des accords commerciaux, de la résolution des conflits, et de toutes autres questions juridiques touchant au secteur de la vigne et du vin dans le monde.
www.aidv.org